



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 20 mai 2014 — Vol. 44 N° 1

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale
Le mardi 20 mai 2014 — Vol. 44 N° 1

Table des matières

Dépôt des listes des candidats proclamés élus à la suite des élections générales du 7 avril 2014	1
Dépôt du rapport du DGE sur la mise en application de l'article 490 de la Loi électorale dans le cadre des élections générales du 7 avril 2014	1
Dépôt des lettres de nomination du leader et de la leader adjointe du gouvernement	1
Dépôt des lettres de nomination des whip, présidente du caucus du Parti libéral, leader adjoint et whips adjoints du gouvernement	1
Dépôt de la lettre de désignation du député de Chicoutimi, M. Stéphane Bédard, à titre de chef de l'opposition officielle	1
Dépôt des lettres de nomination de la leader et du leader adjoint de l'opposition officielle	1
Dépôt des lettres de nomination du whip de l'opposition officielle et du président du caucus du Parti québécois	1
Dépôt des lettres de nomination du leader et du whip du deuxième groupe d'opposition	1
Dépôt de la liste des candidats à la présidence de l'Assemblée nationale	2
Élection du président	2
Allocution du président, M. Jacques Chagnon	2
Assermentation	5
Élection des vice-présidents	
M. François Ouimet	6
Mme Maryse Gaudreault	6
M. François Gendron	6
Allocution du premier ministre, M. Philippe Couillard	6
Allocution du chef de l'opposition officielle, M. Stéphane Bédard	8
Allocution du chef du deuxième groupe d'opposition, M. François Legault	9
Allocution de la députée de Gouin, Mme Françoise David	10
Ajournement	10
Annexes	
Membres du Conseil des ministres	
Membres de l'Assemblée nationale du Québec	

Le mardi 20 mai 2014 — Vol. 44 N° 1

(Quatorze heures dix-sept minutes)

Le Secrétaire : Alors, Mmes, MM. les députés, bonne rentrée parlementaire. Nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Dépôt des listes des candidats proclamés élus à la suite des élections générales du 7 avril 2014

Alors, je vous avise que j'ai reçu, les 14, 15 et 16 avril 2014, du Directeur général des élections les listes des candidats proclamés élus à la suite des élections générales du 7 avril 2014. Je dépose ces documents.

Dépôt du rapport du DGE sur la mise en application de l'article 490 de la Loi électorale dans le cadre des élections générales du 7 avril 2014

Je dépose le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la Loi électorale dans le cadre des élections générales du 7 avril 2014.

Dépôt des lettres de nomination du leader et de la leader adjointe du gouvernement

Je vous avise que j'ai reçu de M. le premier ministre les lettres m'informant des nominations suivantes qui prenaient effet le 23 avril 2014 : M. Jean-Marc Fournier, député de Saint-Laurent, à la fonction de leader parlementaire du gouvernement; de Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, à la fonction de leader adjointe du gouvernement.

Dépôt des lettres de nomination des whip, présidente du caucus du Parti libéral, leader adjoint et whips adjoints du gouvernement

J'ai également reçu de M. le premier ministre des lettres m'informant des nominations suivantes qui prenaient effet le 14 avril 2014 : M. Stéphane Billette, député de Huntingdon, à la fonction de whip en chef du gouvernement; de Mme Nicole Ménard, députée de Laporte, à la fonction de présidente du caucus du gouvernement; de M. Gerry Sklavounos, député de Laurier-Dorion, à la fonction de leader adjoint du gouvernement; ainsi que de Mme Karine Vallières, députée de Richmond, et M. Patrick Huot, député de Vanier-Les Rivières, à la fonction de whips adjoints du gouvernement. Je dépose ces lettres.

Dépôt de la lettre de désignation du député de Chicoutimi, M. Stéphane Bédard, à titre de chef de l'opposition officielle

Je dépose une lettre que m'a adressée M. le chef de l'opposition officielle m'informant de sa désignation à ce titre par le caucus du Parti québécois à compter du 23 avril 2014.

Dépôt des lettres de nomination de la leader et du leader adjoint de l'opposition officielle

J'ai également reçu de la part de M. le chef de l'opposition officielle des lettres m'informant des nominations suivantes qui prenaient effet le 23 avril 2014 : Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau, à la fonction de leader parlementaire de l'opposition officielle; et de M. Stéphane Bergeron, député de Verchères, à la fonction de leader adjoint de l'opposition officielle.

Dépôt des lettres de nomination du whip de l'opposition officielle et du président du caucus du Parti québécois

J'ai aussi reçu de M. le chef de l'opposition officielle des lettres m'informant des nominations suivantes qui prenaient effet le 17 avril 2014 : M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque, à la fonction de whip en chef de l'opposition officielle, et de M. Sylvain Page, député de Labelle, à la fonction de président du caucus de l'opposition officielle. Et je dépose ces lettres.

Dépôt des lettres de nomination du leader et du whip du deuxième groupe d'opposition

Je vous avise également que j'ai reçu de la part de M. le chef du deuxième groupe d'opposition des lettres m'informant des nominations suivantes : M. François Bonnardel, député de Granby, à la fonction de leader du deuxième

groupe d'opposition, et de M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, à la fonction de whip du deuxième groupe d'opposition. Ces nominations prenaient effet le 14 avril 2014. Et je dépose ces lettres.

Alors, M. le premier ministre, je vous cède la parole.

M. Couillard : M. le secrétaire général, je vous demande de procéder à l'élection d'un président, conformément au règlement de l'Assemblée nationale.

• (14 h 20) •

Le Secrétaire : Merci, M. le premier ministre. Alors, l'élection d'un président est le premier geste qu'une assemblée doit poser avant de pouvoir délibérer. En effet, le règlement de l'Assemblée nationale prévoit que le président est élu au scrutin secret dès le début de la première séance de chaque législature. Une séance de l'Assemblée y est d'ailleurs maintenant exclusivement consacrée.

C'est le doyen de l'Assemblée nationale qui préside à l'élection du président. Le doyen est le député qui compte le plus d'ancienneté comme membre de l'Assemblée nationale et qui n'est ni candidat à la charge de président, ni ministre, ni chef d'un groupe parlementaire, ni membre de la Commission de l'Assemblée nationale. Le doyen de l'Assemblée nationale est le député d'Abitibi-Ouest. Ce titre revêt une signification toute particulière pour le député d'Abitibi-Ouest puisqu'il cumule aujourd'hui 37 ans, six mois et cinq jours d'expérience parlementaire et détient ainsi depuis le 15 avril dernier le record du plus long mandat en tant que député de cette Assemblée.

(Applaudissements)

Le Secrétaire : Alors, j'invite M. François Gendron, doyen de l'Assemblée nationale, à venir présider l'élection du président.

Dépôt de la liste des candidats à la présidence de l'Assemblée nationale

M. Gendron : Alors, M. le secrétaire général, chers collègues de cette Assemblée, à la suite de la candidature qu'il a reçue, le secrétaire général, dans le délai convenu, il a dressé une liste officielle. Cette liste a été, d'ailleurs, transmise vendredi dernier à tous les parlementaires et a été distribuée sur les pupitres avant le début de la présente séance. Le candidat à la charge de président est M. Jacques Chagnon, député de Westmount—Saint-Louis. Je dépose le document. Il l'a été à plusieurs reprises. On l'a sur nos tables.

Élection du président

Donc, en application, comme le souhaite le premier ministre, des règles prévues au règlement de l'Assemblée nationale, je proclame élu à titre de président de l'Assemblée nationale le député de Westmount—Saint-Louis, M. Jacques Chagnon.

Allocution du président, M. Jacques Chagnon

Le Président : Alea jacta est qu'on apprenait au collègue.

Chers collègues, je voudrais d'abord vous remercier, quel que soit le siège que vous occupez, de la confiance que vous me témoignez pour un troisième mandat. Vous représenter en cette Chambre et dans nos rapports avec d'autres Parlements fut un privilège immense. C'est avec humilité et engagement que j'accueille à nouveau cet honneur.

Je tiens également à remercier mes électeurs de Westmount—Saint-Louis qui m'ont accordé leur confiance et qui m'ont demandé de les représenter à l'Assemblée pour un neuvième mandat consécutif. En effet, my electors from Saint-Louis and Westmount have elected me for nine times, nine times in a row, which is quite pretty good... well, not exactly a record, but, je dirais, une bonne...

M. Gendron : Very good.

Le Président : Very good, comme dit le député d'Abitibi-Ouest. I'd like to say a good... a real thank you for all my electors in Westmount—Saint-Louis.

Et, avant d'être président, bien, je suis, comme vous le savez et comme vous l'êtes tous, que vous soyez premier ministre, ministres, chef de l'opposition... nous sommes tous d'abord des parlementaires et dont le but premier, c'est de représenter la population de notre circonscription, et c'est ce que je fais depuis 1985 pour celle du centre-ville de Montréal.

Je voudrais aussi évidemment remercier mon épouse et mes filles qui sont ici. D'abord, Sylvie, mon épouse, c'est assez... Mon épouse est ici pour la troisième fois; en fait, c'est la troisième fois qu'on m'élit. Je voudrais la remercier parce que ce n'est pas toujours évident de nous voir partir comme ça, puis vos conjointes, vos conjoints, c'est un peu la même chose, de vous voir partir trois, quatre jours par semaine, pour vous en venir ici, à Québec, travailler dans un milieu qui est sain — pour ceux qui écoutent, là — dans un milieu qui est très bien, mais quand même c'est toujours un début d'un départ.

J'ai mon petit-fils ici, Raphaël, qui m'a appelé jusqu'à il y a deux ans «grand-papa-parti». Alors, c'était... ça donne une idée un peu. Alors que Chloé et Anaïs, bien là elles sont trop petites encore pour commencer à m'appeler «grand-papa-parti», mais ça va arriver bientôt probablement. Je voudrais les remercier parce qu'ils nous prêtent un peu,

ils nous prêtent à la communauté, ils nous prêtent parce que c'est du temps un peu qu'on investit pour l'ensemble de nos concitoyens, qu'on emprunte à notre famille, dans le fond. Alors, encore une fois, un grand merci. J'ai une troisième fille qui... Vous savez, c'était comme ça les deux dernières fois aussi, c'est par le truchement d'Internet qu'ils finissent par nous rejoindre, par la magie d'Internet. J'en ai une qui est en Chine actuellement, alors je dis bonjour à Marie-Claude. Il est 2 h 30 du matin à Beijing, mais du matin de l'autre journée, alors. Mais je sais qu'elle écoute, alors je la salue en même temps.

Je voudrais remercier aussi les gens de mon comté, de mon bureau de comté, de mon cabinet, qui travaillent, dans le cas de mon comté, évidemment, comme c'est le cas pour tous les gens de tous vos bureaux de comté, à servir la population et vos électeurs mais aussi tous les gens qui habitent et qui ont des besoins dans vos circonscriptions. Et, dans mon cas, bien, j'invite... je remercie aussi les gens de mon cabinet qui travaillent au service des députés, de tout vous autres, depuis de nombreuses années, et ils sont à votre disposition. C'est encore le cas. C'était le cas avant, ce sera encore le cas pour l'ensemble de cette législature.

Et je ne pourrais pas passer évidemment sous silence les 700 employés de l'Assemblée nationale, qui travaillent, eux aussi, pour nous et qui sont sous l'autorité du secrétaire général, M. Michel Bonsaint. Nous en sommes tous reconnaissants, à tous ces employés, et je tiens à les remercier.

Plusieurs personnes qui nous regardent via le canal de l'Assemblée et peut-être même des nouveaux parlementaires ne connaissent pas cette tradition parlementaire qui veut que le nouveau président résiste à son élection ou à sa nomination. Nos institutions, qui, comme la plupart d'entre vous le savez, sont d'origine britannique, lorsqu'on fait l'histoire de ces institutions-là, de 1395 à 1535, sept présidents de la Chambre des communes en Angleterre ont été décapités sur ordre du roi.

Des voix : ...

Le Président : Je ne vois pas rien de drôle là-dedans, là. Enfin, j'espère que cette époque est révolue.

Des voix : ...

Le Président : Bon, bien, vous voyez déjà... Vous voyez déjà comme il y a un doute qui s'exprime dans cette Assemblée, comment ça exprime la difficulté du rôle.

La présidence est un rôle difficile, certes, mais je l'accepte comme un grand privilège. Cette élection signifie, d'une certaine façon, que la présidence peut représenter un symbole de stabilité. En effet, c'est seulement la deuxième fois depuis 1840 qu'un président ou un orateur, comme on l'appelait à l'époque, préside des destinées de cette Assemblée au cours de trois législatures consécutives. Le premier fut le député de Hull, Alexandre Taché, qui a été président de 1945 à 1955. M. Taché aura occupé cette fonction avec un seul premier ministre, Maurice Duplessis. Quant à moi, j'en suis à mon troisième premier ministre. Je ne pense pas que ce soit moi qui les ai fait fuir, j'espère bien que non, mais, en tout état de cause, je peux prétendre maintenant représenter ici la stabilité.

Nous sommes 125 personnes choisies pour représenter 8 millions de Québécoises et de Québécois ici, au salon bleu. Nous devons être à la hauteur de la confiance que nos commettants nous ont témoignée. C'est non seulement un grand honneur, mais aussi un grand privilège, c'est celui... mais c'est aussi une tâche difficile qui est souvent ingrate. Vous avez travaillé fort pour être ici et que vous en soyez fiers, c'est tout à fait normal. Toutefois, quelques-uns de nos anciens collègues ont décidé de ne pas continuer notre route, ne se sont pas représentés. C'était leur choix. Je voudrais ici les remercier pour l'héritage qu'ils laissent tant à l'Assemblée qu'à l'ensemble de notre société.

• (14 h 30) •

Puis il y a ceux qui ont voulu nous suivre mais qui n'ont pas été élus. En effet, 33 de nos anciens collègues avaient choisi de nous accompagner, mais l'électorat en a décidé autrement. Et le peuple a toujours raison. L'ancienne première ministre et les 32 autres hommes et femmes pour qui l'aventure parlementaire s'est arrêtée méritent aussi nos remerciements et notre reconnaissance pour tous leurs efforts consacrés à l'avancement de notre société.

La campagne électorale a été, pour moi, un peu spéciale. Outre le fait que je ne peux faire campagne, normalement, comme président, un de mes plus grands amis, un frère, m'annonçait, un jour avant le déclenchement de la campagne, qu'il souffrait d'un cancer du côlon qui avait migré au foie et qui s'était multiplié avec de multiples métastases. J'ai donc passé le plus de temps possible avec Pierre Laramée jusqu'à ce qu'il décède, accompagné de sa conjointe, son fils, ses deux frères et moi-même, 15 jours avant la fin de la campagne. Alors, fini ces discussions que nous chérissions sur la politique, bien sûr, mais aussi sur la littérature, sur les arts visuels, particulièrement la peinture, dont il faisait profession depuis qu'il avait pris, récemment, sa retraite. Nous sommes très, très forts, mais aussi fragiles. Parfois, c'est la vie qui veut nous quitter. Pour reprendre le vieil adage et l'adapter, il faut que tristesse se passe.

Il n'en demeure pas moins que j'ai eu beaucoup de temps pour réfléchir sur l'initiative de nos collègues Mme la députée de Joliette et le député de Jacques-Cartier, qui ont été les deux premiers coprésidents de cette commission parlementaire qui s'est penchée sur la fin de vie. Le député de Jacques-Cartier a été remplacé, à la suite de son accession au cabinet, par Mme la députée de Hull. Je vous l'ai dit plusieurs fois, la commission parlementaire Mourir dans la dignité a été l'une des initiatives parlementaires les plus appréciées du public. Elle a mis en lumière l'effort collectif d'une vingtaine de députés de tous les partis qui ont écouté nos concitoyens aux quatre coins du Québec et qui ont eu la sagesse d'aller s'inspirer des expériences vécues à l'étranger.

La députée de Joliette, à titre de ministre, a donné suite à cette vaste consultation en présentant un projet de loi en ce sens. Si plusieurs ont été déçus de ne pas le voir adopté lors de la dernière législature, il est très heureux que tout

ce travail qui découle de l'initiative de députés soit, selon la volonté du nouveau gouvernement, mis aux voix prochainement. Tout cela prouve que les députés peuvent provoquer des discussions de fond et éventuellement apporter des changements très significatifs dans notre société. Il s'agit d'un exemple des plus probants de coopération et de prise en considération des points de vue des collègues de d'autres formations politiques.

Je souhaite, comme je l'ai signifié lors de la dernière législature, que ces initiatives soient répétées avec une collégialité suprapartisanne. Nous avons du temps devant nous. Nous avons la responsabilité et les outils nécessaires pour prendre ce type de mandat. Pensons à la possibilité, si on le veut, d'avoir une commission sur la prospective, comme cela existe en Finlande depuis le début des années 2000 ou comme au Sénat français depuis 2008. Il ne doit pas y avoir de tabou, on doit trouver des sujets qui touchent les gens, qui vont nous permettre de faire évoluer notre Parlement, mais c'est à vous, c'est à vous de faire des choix. Mais vous savez d'avance que la présidence est ouverte aux choix que vous saurez faire, et nous allons vous aider à mettre sur pied une commission, si jamais vous en aviez le goût, une commission comme celle dont on vient de parler. Pour nous aider dans l'approfondissement des sujets que vous pourriez traiter par ce moyen, sachez que les parlementaires pourraient avoir recours à l'expertise scientifique de notre voisine, l'Université Laval. La vice-rectrice à la recherche et à la création, Mme Sophie D'Amours, nous a rencontrés afin de nous faire part de son intérêt et celui des scientifiques de l'université d'aider les parlementaires dans le cadre de leurs activités, de leurs questionnements.

Vous savez, dans tous les Parlements, il y a souvent des premières. On en a quelques-unes dans cette législature, il y a quelques premières. Donc, nous avons pour la deuxième fois un premier ministre élu au Saguenay—Lac-Saint-Jean et aussi pour une deuxième fois un chef de l'opposition du Saguenay. Vous rappelez-vous qui était le premier? Antonio Talbot, 1961. Eh oui! ça prend quelqu'un du Saguenay dans notre histoire, tu sais. La présidence saura atténuer ce phénomène parce que, si c'est la deuxième fois qu'on a un premier ministre qui vient du Saguenay—Lac-Saint-Jean ou du Lac-Saint-Jean puis une deuxième fois qu'on a un chef de l'opposition qui vient du Saguenay, c'est la première fois qu'on a en même temps un et un chef de l'opposition et un premier ministre qui viennent du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Hein, ça, c'est pas mal.

Mais vous connaissez, tout le monde, la rivalité qu'il y a entre ces deux régions-là, hein, vous...

Des voix : ...

Le Président : Ils veulent déplacer le parlement. Ça va bien, c'est bien parti. Mais on connaît la rivalité entre ces deux régions, mais ce sera à la présidence d'assurer d'atténuer ce phénomène en s'assurant, entre autres, qu'au *Parlementaire*, le restaurant du parlement, on serve dorénavant à tous les jours de la tarte aux bleuets. Et peut-être servie dans des plats d'aluminium, hein, ça serait probablement encore mieux.

Nous avons connu un duo de frères qui ont siégé ici ensemble, les frères Harvey, au début des années 70, et les frères Johnson, au début des années 80. Nous avons même eu une fratrie frère-soeur : les frère et soeur Bacon, Lise et Guy Bacon, en 1973, 1976. Mais nous avons maintenant un duo de soeurs, les députées de Gouin et d'Outremont. Et ce que j'ai pu comprendre et même voir il y a quelques instants, elles s'apprécient mutuellement et nous donnent à tous une belle leçon de respect et d'ouverture à la pensée de l'opinion différente.

Depuis le 15 avril, le député d'Abitibi-Ouest est devenu le plus ancien parlementaire de l'histoire de notre Parlement. En effet, à cette date, il dépassait d'une journée le record précédent de M. Gérard D. Levesque, député de Bonaventure, qui avait siégé ici plus de 37 ans et demi. J'ai eu l'occasion de le féliciter la journée même de cet exploit. Maintenant que c'est un record que vous dépassez tous les jours, mon cher François, j'espère que vous me déchargez de l'obligation quotidienne de vous appeler pour vous féliciter.

Mine de rien, si tout se passe normalement, l'ancienne marque de longévité de M. Levesque devrait aussi être dépassée une seconde fois durant ce mandat. Mine de rien, le député de Brome-Missisquoi devrait, lui aussi, avoir pris les devants avant le 1er octobre 2018.

À ce sujet, M. Gérard D. Levesque, un parlementaire respectueux et digne qui n'avait que des amis ici, n'avait pas vu tout à fait juste. Aux tout derniers moments de sa vie, il m'avait confié penser que j'étais celui qui serait le plus susceptible de dépasser son record, et je me rappelle de lui avoir dit : M. Levesque, si cela devait arriver, je vous promets, je vous promets que je vais démissionner la veille du jour de votre date de record. Puis je me rappelle qu'il avait souri, puis il s'était senti heureux, je pense. Je pense que je l'ai rendu heureux. Mais, au stade de sa vie où il était, c'était peut-être la meilleure chose qui pouvait lui arriver. Alors, j'imagine que, maintenant que ce record est battu, je dois reconsidérer ma promesse de record que je devais protéger.

Cette anecdote sur la longévité parlementaire peut faire rêver ou angoisser les 39 d'entre vous qui êtes de nouveaux élus. Je ressens la fébrilité et l'émotion de vous tous qui siégez en cette Chambre pour la toute première fois et qui occupez les fauteuils de ces grandes femmes, de ces grands hommes qui ont construit le Québec d'aujourd'hui. Vous allez vivre ici probablement la plus belle expérience humaine de votre vie. Vous vous en souviendrez toujours. Vous connaîtrez ici de grandes joies, mais aussi de grandes peines. Vous verrez les côtés les plus brillants et, malheureusement, parfois les côtés sombres de l'esprit humain. Je peux vous assurer que ce sentiment, même après 30 ans, ne s'estompe jamais. Siéger en ce lieu chargé d'histoire est l'un des plus prestigieux honneurs que le peuple québécois puisse nous faire.

• (14 h 40) •

Dans vos circonscriptions, on fera appel à vous, on vous demandera de l'aide, vous serez de véritables travailleurs sociaux avec, généralement, les causes les plus difficiles parce que, bien entendu, les plus faciles auront été réglées depuis longtemps. Mais, quand tout le monde a dit non, bien, c'est à ce moment-là qu'on vient vous voir, et parfois, nous-mêmes, il faut savoir dire non dans certains cas. On vous critiquera sans ménagement, parfois sans se soucier des effets pervers que cela puisse avoir sur vos familles et vos amis. Quoi qu'on en dise, vous ne ferez pas fortune ici, et on ne vous louangera pas souvent, à moins qu'on assiste à vos funérailles. On évitera ça.

Par contre, vous aurez la chance de participer à l'avancement de toute notre société, de faire passer du rêve à la réalité l'amélioration et l'égalité des chances des générations futures. Vous avez la chance de changer le monde, il n'en tient qu'à vous. Vous travaillerez fort non seulement dans vos circonscriptions, mais aussi ici comme législateurs et comme surveillants de l'action gouvernementale. Bien sûr, vous participerez fidèlement à la période de questions jusqu'au moment où vous réaliserez que cela n'est pas la partie la plus importante du travail parlementaire. Je suis très ouvert si vous jugez à propos de changer la formule, de regarder ce qui se fait ailleurs. Vous verrez rapidement que nous sommes jugés très durement par la population, particulièrement à cause du pauvre spectacle que nous offrons, souvent trop partisan et souvent avec des réponses trop floues.

Enfin, vous verrez, le plus curieux — et nos concitoyens ne s'en doutent même pas — c'est que 85 % de toute notre législation adoptée ici est adoptée à l'unanimité. Pourquoi? Parce que le travail, ici, se fait en commission parlementaire, et on aurait toutes les raisons d'être fiers du travail des parlementaires en commission. Nous sommes parmi les législateurs qui travaillent le plus d'heures en commission parlementaire au Canada. J'ai fait en sorte de recenser quelques données qui représentent la période de 2010 à aujourd'hui. Pourquoi 2010 à aujourd'hui? Pourquoi sur quatre ans? Parce que, dans chacune des législations, bien, il y a eu cet exercice d'une élection, il y a eu des exercices comme ceux-là.

Vous seriez probablement intéressés d'apprendre qu'au Québec entre 2010 et aujourd'hui on a siégé 5 555 heures en commission parlementaire; en Ontario, 1 113 heures, cinq fois moins; en Alberta, 597 heures, neuf fois moins; en Colombie-Britannique, 764 heures, sept fois moins; à la Chambre des communes, 6 292 heures avec 308 députés au lieu de 125. Ici, on a, je vous rappelle, 5 555 heures de travail en commission. On peut dire que nous sommes travaillants et que nous aurons, dans quelques années, de meilleurs moyens pour le travail en commission. Parce certaines de nos commissions n'ont même pas l'espace ici pour siéger, nous devons y remédier.

Cet énorme travail des députés nécessite une connaissance approfondie du Québec, mais aussi, de plus en plus, une compréhension du monde qui bouge autour de nous, qui nous influence de façon importante. Nous avons l'obligation de bien comprendre ce qui se passe un peu partout sur notre petite planète. C'est un choix que mes prédécesseurs ont fait et que je renouvelle avec conviction que d'investir la scène interparlementaire et internationale afin de mieux faire connaître nos institutions, de s'inspirer de ce qui se fait de meilleur à l'extérieur de nos frontières et, ainsi, contribuer à la consolidation démocratique auprès de partenaires qui reconnaissent en notre Parlement une expertise et un savoir-faire d'intérêt. Il reste toujours quelque chose de ces réunions interparlementaires. Le rayonnement du Québec à l'étranger est une obligation si on veut faire la promotion de nos intérêts économiques, culturels et politiques. Le monde est aujourd'hui notre banlieue.

Le premier ministre nous a annoncé que le ton changerait à l'Assemblée. Le chef de l'opposition a offert toute sa collaboration afin de faire en sorte que cette Chambre puisse évoluer sans les esclandres que l'on a déjà connus. Ça me fait penser à Montaigne qui disait : «C'est sans doute une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble.» Vous ne trouverez pas, évidemment, plus heureux que moi si ces discours se concrétisent. Ce serait une réalité un peu nouvelle que je souhaite. On obtiendrait un niveau d'idéal qui devrait imposer le respect et la dignité de ce lieu. «Respect et dignité», ça devrait être des mots qui nous guident pour cette législature. L'acceptation et la compréhension d'opinions contraires aux nôtres sont des marques d'égard et de civilité. Bien, si on veut reconquérir une certaine crédibilité populaire, nous n'aurons aucun choix. Nous ne sommes pas dans la garderie de la nation, et je veux que cette Chambre soit un modèle de tolérance, d'entraide et d'ouverture à l'autre. C'est là notre défi. C'est notre défi collectif.

Être choisi par ses pairs pour servir en tant que président d'Assemblée est, selon moi, le plus grand honneur qu'on puisse faire à un député. Chaque fois que vous m'avez témoigné cette confiance, je me suis engagé à en être digne à tous les instants. Cet engagement, je le prends à nouveau aujourd'hui en prêtant serment, renouvelant ainsi le geste posé le 30 octobre 2012, lors de ma dernière élection à titre de président de l'Assemblée nationale. Parce que, Mmes, MM, les députés, le devoir constitutionnel de la présidence — et maintenant, évidemment, j'inclus les futurs vice-présidents — c'est de protéger les droits et privilèges de tous les députés, et de le faire en ayant toujours à l'esprit la protection des groupes les plus minoritaires, eh bien, à cet égard, j'ai une responsabilité accrue envers vous et la population.

Assermentation

Et je vais demander au secrétaire général de procéder à l'assermentation immédiatement :

«Considérant le rôle joué à l'Assemblée nationale au sein de nos institutions démocratiques et les valeurs qu'elle incarne;

«Considérant que son autonomie doit être préservée afin qu'elle puisse accomplir ses fonctions à l'abri de toute ingérence extérieure;

«Considérant les attentes élevées et légitimes des députés et des citoyens envers nos délibérations parlementaires;

«Considérant que notre droit parlementaire est issu d'une longue tradition qui doit se perpétuer et continuer d'évoluer en conformité avec les principes qui le caractérisent;

«Considérant ce que symbolise la fonction de président et l'importance accordée à son devoir d'impartialité;

«Considérant la confiance qui est témoignée envers la personne à qui est confié le rôle de président de l'Assemblée;

«Je, Jacques Chagnon, déclare solennellement que j'assumerai avec dignité et en toute neutralité les fonctions de président de l'Assemblée nationale du Québec et que je veillerai au respect et à la défense des droits et privilèges de l'Assemblée et de chacun de ses membres, de manière à ce que leurs fonctions puissent s'exercer en toute liberté et sans aucune entrave extérieure.

«De même, j'agirai comme gardien des droits démocratiques des citoyens représentés à l'Assemblée et, à ce titre, je serai, de manière constante et au mieux de ma capacité, à la recherche du maintien du meilleur équilibre dans les délibérations parlementaires, conformément aux principes de notre droit parlementaire.

«Enfin, je m'engage à remplir les devoirs de ma charge avec conscience et à être juste envers tous.» Merci.

(Applaudissements)

Le Président : Nous allons maintenant procéder à l'élection des vice-présidents. Je suis prêt à recevoir les propositions concernant la charge de premier vice-président de l'Assemblée nationale. M. le premier ministre.

Élection des vice-présidents

M. François Ouimet

M. Couillard : M. le Président, après avoir informé le chef de l'opposition officielle, le chef du deuxième groupe de l'opposition et la députée de Gouin, je fais motion pour proposer que notre collègue le député de Marquette, M. François Ouimet, soit élu premier vice-président de l'Assemblée nationale.

• (14 h 50) •

Le Président : Pas trop rapidement, M. le député de Marquette, il y a une question qui doit se poser. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Je n'en vois pas, je constate qu'il n'y a pas d'autre proposition. En conséquence, en vertu de l'article 9.2 de notre règlement, je proclame donc élu à titre de premier vice-président de l'Assemblée nationale le député de Marquette, M. François Ouimet.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du deuxième vice-président. Je suis prêt à recevoir les propositions concernant la charge de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale. M. le premier ministre.

Mme Maryse Gaudreault

M. Couillard : M. le Président, je fais motion pour que Mme Maryse Gaudreault, députée de Hull, soit élue deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Hein, ça applaudit moins vite, là. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Puisqu'il n'y a pas d'autre proposition, en conséquence, en vertu de l'article 9.2 du règlement, je proclame élue à titre de deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale Mme la députée de Hull, Mme Maryse Gaudreault.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du troisième vice-président. Je suis prêt à recevoir les propositions concernant la charge de troisième vice-président de l'Assemblée nationale. M. le chef de l'opposition officielle.

M. François Gendron

M. Bédard : M. le Président, après consultation, je fais motion pour que notre doyen, M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, soit élu troisième vice-président.

Le Président : Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Je constate qu'il n'y a pas d'autre proposition. Alors, en conséquence, en vertu toujours de l'article 9.2 de notre règlement, je proclame élu à titre de troisième vice-président de l'Assemblée nationale le député d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron.

Je cède maintenant la parole à M. le premier ministre pour une allocution qui sera suivie de celle de M. le chef de l'opposition, M. le chef du deuxième groupe d'opposition et, ensuite, de Mme la députée de Gouin. M. le premier ministre.

Allocution du premier ministre, M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le secrétaire général, M. le Président, Mme et MM. les vice-présidents, chers collègues de l'Assemblée nationale, mesdames messieurs. D'entrée de jeu, je voudrais vous rappeler, M. le Président, que le 11 février 2014, alors que j'occupais le fauteuil du chef de l'opposition officielle, j'avais mentionné que j'appréciais votre profil gauche, qui est d'ailleurs fort impressionnant, mais qu'il me tardait de découvrir le droit. Aujourd'hui, c'est mission accomplie. C'est nettement mieux, M. le Président, et je crois que vos proches et amis dans les tribunes sont également d'accord.

M. le Président, depuis le 5 avril 2011, vous occupez cette fonction prestigieuse de notre système parlementaire. En fait, depuis la nomination de M. Joseph-Godric Blanchet en 1867, vous êtes le 45^e président de cette Assemblée. Vous avez été choisi pour présider les travaux de trois Parlements successifs. La confiance que nos prédécesseurs et nous-mêmes avons placée en vous n'est certes pas étrangère à vos compétences et votre expérience parlementaire. C'est aux élections générales du 2 décembre 1985 que vous avez été élu pour la première fois à titre de député de Saint-Louis. Depuis, vous avez occupé plusieurs fonctions : ministre, adjoint parlementaire, président de caucus, président et vice-président de commission, porte-parole de l'opposition officielle. Vous avez présidé la Confédération parlementaire des Amériques et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Il y a des liens avec le Sénat français, la Catalogne, et je crois que j'en passe.

Je voudrais prendre le temps de souligner ces fonctions parce qu'au-delà du rôle que vous avez joué comme parlementaire votre élection unanime d'aujourd'hui souligne à quel point cette Assemblée vous fait confiance pour diriger nos travaux. Nous sommes convaincus — d'ailleurs, vous l'avez dit — que vous mesurez pleinement la responsabilité et le rôle que vous devez jouer afin que nos débats, qui sont certes et seront certes animés, se tiennent en gardant toujours un ton respectueux. Je crois que ça contribuera à la qualité de nos échanges. D'ailleurs, les premiers signaux reçus des parlementaires de tous les côtés de la Chambre sont encourageants. Vous avez répondu en citant Montaigne. Comme on dit, la preuve est dans le pouding. Parmi les responsabilités qui vous incombent, il y a également celle de s'assurer du respect

des droits et privilèges de chacun et chacune des membres de cette Assemblée. Comme vous l'avez toujours fait, je sais que nous pouvons compter sur vous afin que chaque député en cette Chambre puisse s'exprimer.

M. le Président, sur un ton un peu plus personnel, je vous connais depuis mon arrivée en politique en 2003. Nous partageons, certes, cette passion dans l'engagement politique, mais certains savent également que nous partageons un amour inconditionnel, je crois, pour la pêche et la chasse. D'ailleurs, je me plais à comparer la pêche au saumon et la vie politique. Comment? D'abord, il faut choisir la bonne rivière, le bon moment, les bonnes conditions d'eau, pas trop haut, pas trop bas, pas trop chaud, pas trop froid, et, oui, vous avez raison, la bonne mouche. Alors, si on envoie la mouche sèche qui flotte sur la rivière, l'adversaire... ou, plutôt, le saumon va se manifester de façon très spectaculaire et sortir brusquement de l'eau. C'est toujours très émouvant, mais, parfois, il va manquer la mouche. Tandis que, si on y va de façon un peu plus subtile, avec la mouche qu'on qualifie de mouillée ou noyée, qui est sous l'eau, bien là il y a moins de mérite parce que le saumon se ferre tout seul. Je pense qu'il y a des leçons politiques dans ces deux façons de pêcher la mouche. Une est plus spectaculaire, mais moins sécuritaire. Il faut également respecter nos règlements, hein, vous savez très bien : pas de mouche plombée, puis on n'attrape pas le saumon par le flanc. On est d'accord là-dessus. Alors, on aura l'occasion d'en reparler.

Je tenais également à souligner la nomination du député de Marquette, de la députée de Hull et du député d'Abitibi-Ouest à titre de vice-présidents de cette Assemblée. M. le député de Marquette, vous avez déjà occupé le poste de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, vous partagez avec notre président le fait d'avoir oeuvré dans le monde scolaire avant votre élection. Votre feuille de route est bien remplie, et vous êtes la personne toute désignée pour remplir la fonction qui vous a été donnée aujourd'hui. Aujourd'hui, nous renouvelons notre confiance en vous afin d'épauler notre président, et je sais, nous savons que vous serez à la hauteur de la tâche.

Mme la députée de Hull, vous en serez à une première expérience à titre de deuxième vice-présidente. Éluée en 2008, vous avez déjà une bonne connaissance de nos règles, d'autant plus que vous avez présidé les travaux de la commission spéciale sur la question des soins de fin de vie en 2011 et 2012, après les épisodes, M. le Président, que vous avez relatés et qui mèneront, nous l'espérons, à l'adoption en cette Chambre sous peu du projet de loi suivant les travaux de cette commission. Bien sûr, vous aurez des collègues à la vice-présidence qui vous guideront dans votre nouvelle fonction. Vous avez notre confiance, et nous sommes également persuadés que vous saurez relever le défi.

Finalement, le dernier, mais non le moindre, encore une fois je le souligne, M. le député d'Abitibi, doyen de cette Assemblée... d'Abitibi-Ouest. Vous êtes élu sans interruption depuis le 15 novembre 1976, une journée importante dans l'histoire du Québec. Vous en étiez à votre 11^e élection. Le 15 avril dernier, vous avez fracassé le record de longévité — et, je vais l'exprimer en jours, c'est encore plus impressionnant, M. le Président — au 13 665^e jour de vos mandats à titre de député. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire en privé, mais je voulais, au nom de la population québécoise, vous féliciter sincèrement et de tout coeur pour cet accomplissement exceptionnel.

Cette journée est spéciale non seulement pour les présidents, mais pour les députés de l'Assemblée. Des 125 élus de notre Assemblée, 44 n'étaient pas députés avant la dernière élection. À celles et ceux qui étaient présents, je vous dis que c'est un plaisir de vous revoir. À celles et ceux qui ont déjà occupé la fonction de député et qui sont aujourd'hui à nouveau parmi nous, je vous dis : Bon retour. À celles et ceux qui en sont à une première expérience ici, dans ce salon bleu, je vous dis : Bienvenue. Je me souviens encore, moi, de la première journée, en 2003, où je suis rentré dans cette pièce, j'étais fortement impressionné. Si les murs pouvaient parler, ils en auraient long à dire. Profitez-en, les nouveaux collègues, nouvelles collègues, pour bien vous imprégner de l'histoire et de la tradition qui imprègnent ce magnifique édifice.

Je veux également en profiter pour souhaiter un prompt rétablissement au député de Saint-Jérôme. Je sais qu'il aurait aimé être en notre compagnie. Les premières nouvelles sont encourageantes, on lui souhaite une récupération complète.

En terminant, je tenais à souligner aujourd'hui un événement bien spécial. D'ailleurs, vous y avez fait allusion en mentionnant les liens de parenté qui unissent certains parlementaires, alors je vais vous succéder sur le même thème si vous me le permettez, M. le Président. Rappelons Daniel Johnson père avec l'Union nationale puis ses fils Pierre Marc, au Parti québécois, et Daniel, au Parti libéral du Québec, qui ont, tous trois, été chefs de leur formation politique. Vous avez parlé des frères Harvey, Gérald et André, tous deux sous la bannière libérale. Vous avez rajouté à la liste Mme Bacon, que, malheureusement, je n'avais pas, Guy... et son frère également. Et on a également vu passer successivement Madeleine Bélanger dans Mégantic-Compton de 1983 à 2003, puis sa fille Johanne Gonthier dans la même circonscription, 2007 à 2012, sous la bannière libérale. Mme Bélanger avait elle-même succédé à son mari, Fabien, décédé en fonction en 1983 après avoir été élu en 1980. Puis on a vu l'actuelle députée de Richmond, élue en 2012, succéder à un autre vétéran de notre Assemblée qui n'est pas avec nous aujourd'hui, son père Yvon, qui a été député de 1973 à 1976, puis de 1981 à 2012. Et nous comptons maintenant, vous l'avez mentionné, sur la présence simultanée des députées de Gouin et d'Outremont pour une première fois. M. le Président, je voulais leur dire à quel point leur père et cette grande famille du Québec doivent être fiers aujourd'hui. C'est aussi ça, l'engagement politique, M. le Président.

Alors, encore une fois, félicitations pour votre élection ainsi que celle des nouveaux vice-présidents. Et à tous nos collègues, sincèrement, bonne session parlementaire.

• (15 heures) •

Le Président : Merci, M. le premier ministre. Et sachez que le chef de l'opposition est aussi un amateur de ces questions. Ce n'est pas à lui que j'apprendrai qu'utiliser la mouche «Blue Charm» pour le saumon est une excellente chose. Et ce n'est pas à lui que j'apprendrai non plus qu'ici, à Québec, la saison de chasse au canard est ouverte à l'année longue, et il n'y pas ni de prises... il n'y a pas de limite ni aux prises ni à la possession.

M. le chef de l'opposition, c'est à vous la parole.

**Allocution du chef de l'opposition
officielle, M. Stéphane Bédard**

M. Bédard : M. le Président, M. le premier ministre, M. le chef de la deuxième opposition, Mme la députée de Gouin, M. le secrétaire général, merci. Merci de me donner la parole, M. le Président. C'est un beau moment.

Je vais commencer là où a terminé le chef du gouvernement en lui... pas tant en lui reprochant une seule chose — des fois, il a peut-être péché par excès de confiance — il a oublié, dans sa nomenclature, quelques noms dont... j'ai ici la députée de Pointe-aux-Trembles, et j'en aurais d'autres, députés, aussi, la famille Boucher, il y en a bien d'autres, mais on ne veut pas commencer à faire l'énumération, mais j'en connais plusieurs, effectivement, mais lui dire à quel point, effectivement, où il a tout à fait raison, c'est la fierté dont on peut avoir d'être ici, dans cette Assemblée. Je pense que ce qui nous rejoint aujourd'hui, c'est cette fierté. Cette fierté, pas une fierté personnelle, purement personnelle ou égoïste, c'est une fierté d'avoir été élus par des gens, par nos concitoyens.

Le pouvoir qui nous est donné nous est légué pour une période bien courte, quatre ans et demi, et c'est le seul pouvoir qui est légué de cette manière. Et le pouvoir qu'on a sur nos concitoyens est un pouvoir ultime. Je pense qu'il faut l'exercer avec une grande humilité. Ce qui doit guider nos débats, ce qui doit guider nos réflexions, c'est cette humilité, M. le Président.

Donc, aujourd'hui, soyons fiers, soyons fiers de ceux qui nous ont élus, soyons fiers de ceux qui n'ont pas voté pour nous aussi, parce que nous représentons aussi ceux qui ont voté pour un autre parti tout à fait légitime, qui peut être ou ne pas être représenté ici, à cette Assemblée. Et, à partir du moment où nous sommes élus, nous avons le mandat de tous nos concitoyens de bien les représenter. Ici, je suis convaincu que cette législature sera à la hauteur du mandat qui nous a été confié par la population du Québec lors de la dernière élection.

Les institutions, vous le savez, c'est fort important. D'ailleurs, quand on est en moment trouble, il faut se rappeler ces traditions. C'est ce qui nous sert de guide. Il ne faut pas être emprisonné dans nos traditions, mais il faut s'en souvenir. Celle du président est une bien belle tradition, effectivement, parce que c'est une responsabilité qui est lourde à porter pour le président, vous comprendrez, beaucoup moins qu'à l'époque dont on faisait mention. Lorsqu'on visite le parlement de Londres, on voit encore les piquets sur lesquels étaient attachées quelques têtes, M. le Président. Ici, nous n'avons pas à subir ça, mais il reste que... pas encore, du moins, pas encore, du moins. Mais notre démocratie, M. le Président, elle demeure fragile. Et vous avez vécu avec moi bien des périodes où cette démocratie aurait pu basculer. Donc, nous avons intérêt à protéger nos institutions et nous en sommes les premiers gardiens.

Mes premiers mots vont aller aux vice-présidents, je finirai avec vous, M. le Président, comme vous êtes bien accompagné aujourd'hui. Donc, le député de Marquette, François Ouimet, que je connais bien, avec qui j'ai eu l'avantage de siéger pendant toutes ces années, c'est quelqu'un de grande valeur. Quand le premier ministre m'a appelé pour m'informer de sa nomination, de sa proposition, j'étais fort content d'accepter cette proposition. Il a eu à exercer cette fonction, vous le savez, dans le contexte de la dernière législature, il l'a fait avec un brio hors du commun. Partout où je l'ai vu en commission parlementaire, il s'est toujours élevé, toujours cherché à trouver des consensus, même dans des situations où il n'y avait pas de possibilité, M. le Président. Et il s'est toujours démarqué par son amabilité, sa générosité. Alors, au député de Marquette, je le félicite. Nous sommes très honorés de servir avec lui. Merci. Merci, M. le député.

Quant à la députée de Hull, je la connais moins, M. le Président, mais certains me disent que je devrais mieux la connaître parce qu'elle a aussi bien des mérites. Elle est plus récente dans cette Assemblée, mais elle a un parcours fort impressionnant comme députée mais, je vous dirais, dans sa vie antérieure. Donc, c'est quelqu'un qui apporte une expérience et une jeunesse à la présidence, M. le Président. Donc, on a intérêt à faire le mélange des genres, et en plus un aspect féminin, vous voyez. Donc, M. le Président, il ne faut jamais désespérer. Donc, très heureux d'avoir une femme de cette qualité qui va exercer la fonction, aussi, de vice-présidente de l'Assemblée. Félicitations! Félicitations, Mme Gaudreault!

Et, le troisième et non le moindre, François, François Gendron, député d'Abitibi-Ouest. Mon père pourrait mieux en parler que moi, il l'a côtoyé dans sa prime jeunesse. Je pense qu'on parle beaucoup de son record de longévité. Dans les faits, M. le Président, on devrait plutôt parler d'un record de qualité. C'est quelqu'un qui, pendant ses 37 ans et plus, n'a jamais négligé son travail de député; ses citoyens peuvent en témoigner. Il a sûrement le record de serrage de mains, mais aussi de connaissance des préoccupations de ses citoyens, de ses élus, de ce beau comté d'Abitibi-Ouest. Il les sert avec un dévouement, un engagement littéralement imprégné et, j'oserais dire, en communion avec sa communauté. Alors, François, on est très fiers que tu sois maintenant le doyen, le doyen de l'histoire de cette Assemblée, puis on est heureux de partager ces moments avec toi. Merci, François, d'accepter cette tâche.

À vous, M. le Président, j'aurai très peu de mots parce que ceci pourrait entacher votre devoir de neutralité ou certains pourraient croire que, dans vos décisions ou dans votre attitude, vous pourriez pencher d'un côté, et je le sais que ce n'est pas le cas. Vous avez toujours été droit comme une barre dans toutes les fonctions que vous avez eues à exercer. Et vous avez eu à relever des défis importants. Oui, vous êtes le troisième, en succession, de trois législatures consécutives, et je pense qu'avec trois premiers ministres différents c'est un mérite qui vous sied bien, parce que ces trois défis ont été fort différents avec la fin d'un mandat, un gouvernement minoritaire et maintenant le début d'un gouvernement majoritaire. Et, à chacune des deux occasions précédentes, vous l'avez relevé avec un brio, un sens de la justice et un sens des institutions qui vous honorent et qui honorent toute cette Assemblée. Je tiens à vous assurer, M. le Président, que nous allons vous seconder dans votre rôle, et dont le premier, vous le savez, oui, est de protéger l'institution mais, à travers ça, les membres de cette institution que sont les députés, et vous savez à quel point, comme membres de l'opposition, nous avons un regard très attentif à faire en sorte que les droits des parlementaires de l'opposition... des oppositions soient respectés, d'autant plus dans un gouvernement qui est majoritaire.

Je tiens à souligner — et elle est présente — quelqu'un qui vous accompagne. Et je sais à quel point elle est importante pour vous, et vous vous privez beaucoup trop souvent de sa compagnie, mais vous ne manquez jamais

l'heure de l'appel, M. le Président, pour souligner votre présence parfois lointaine. Alors, à Sylvie, elle est parmi nous aujourd'hui, je suis bien content qu'elle témoigne aussi de son affection, du prêt qu'elle nous fait à l'occasion, de... vos filles, que j'ai eues l'occasion de moins voir, M. le Président. Mais c'est beau de voir, après tant d'années, que vous continuez à renoncer à être si près d'une personne si formidable, M. le Président, à tous les jours. Mais nous allons profiter de cette belle expérience et nous allons l'utiliser à bon escient. Sylvie, fais-nous confiance, nous allons faire de notre président le meilleur président de l'Assemblée nationale.

Alors, M. le Président, je n'ai aucun doute sur votre réussite, vous êtes quelqu'un de grande qualité. Vous aurez des défis à relever. Nous allons vous seconder, nous et les députés d'opposition, pour mener à bien... pour faire en sorte que les Québécois retrouvent confiance dans leurs institutions. Je pense que c'est le défi qui nous est posé à tous et à toutes. Nous allons le relever, j'en suis convaincu, dans un esprit de camaraderie, oui, de respect, de tolérance, de vigilance, pour faire en sorte que, comme vous, comme moi, comme nous tous, les Québécois soient fiers de cette grande institution, de ce Parlement plusieurs fois séculaire, qui est une inspiration pour toutes les démocraties ici, en Amérique du Nord, mais à travers le monde. Merci, M. le Président.

• (15 h 10) •

Le Président : Merci, M. le chef de l'opposition. Je devrais peut-être m'inquiéter un peu de mon épouse puisque c'est elle qui, entre autres, m'a incité à me représenter. Ça fait que je dois être un peu... je devrais peut-être être inquiet de quelque chose.

M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Allocution du chef du deuxième groupe d'opposition, M. François Legault

M. Legault : Oui. M. le Président, M. le premier ministre, M. le chef de l'opposition officielle, Mme la députée de Gouin, tous les députés. D'abord, je veux saluer puis féliciter tous les députés pour leur élection ou leur réélection. C'est certain que, de notre côté, on aurait voulu avoir une semaine de plus, mais ce n'est pas nous autres qui choisissons toujours la date de la pêche, hein, si je continue l'allusion.

Je veux, bien sûr, aussi saluer puis souhaiter un prompt rétablissement au député de Saint-Jérôme. On est tous avec lui. J'entendais le député de Matane comparer son absence à Carey Price. Je vais vous laisser ces comparaisons-là, mais on est bien tristes de ne pas le voir.

Je voudrais bien sûr saluer, pour commencer, le vice-président, le député de Marquette. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui en commission parlementaire. J'ai même eu l'occasion, avec lui, de rencontrer des jeunes dans des écoles et puis je peux effectivement confirmer que François, c'est quelqu'un qui est droit, qui prend son travail au sérieux puis que c'est aussi un bon ambassadeur pour expliquer les fonctions de l'Assemblée nationale. Donc, bravo, François, pour cette nomination!

Je voudrais saluer aussi et féliciter la députée de Hull. Je la connais moins, moi aussi, mais ce qu'on peut déjà dire, c'est qu'elle va baisser la moyenne d'âge de l'équipe des président et vice-présidents, et peut-être amener des nouvelles façons de faire. Donc, je pense que c'est toujours une bonne chose.

Je veux saluer aussi, bien sûr, mon ancien collègue député d'Abitibi-Ouest, hein? On le voit puis on voit presque un monument quand on le voit, en autant...

Des voix : ...

M. Legault : J'ai dit : Un monument, pas une statue, là, un monument. Donc, je veux le féliciter. Je n'ai aucun doute, là, qu'il connaît tous les trucs des députés. Donc, ceux qui pensaient trouver une façon de déjouer la présidence ou la vice-présidence, inquiétez-vous pas, il les connaît tous, les trucs.

Je voudrais bien sûr, M. le Président, vous féliciter. C'est certain que la liste des candidats n'était pas très longue, ça avait l'air un peu d'une élection dans Westmount—Saint-Louis. Mais vous avez fait un travail exceptionnel depuis que vous êtes à ce poste, et effectivement personne ici ne peut douter de votre droiture et... Bien, vous avez une grande responsabilité pour promouvoir et préserver les valeurs démocratiques de la société québécoise. On le sait, au Québec, il y a beaucoup de citoyens qui ont un peu, même beaucoup perdu confiance dans leurs institutions. Donc, on a du travail à faire ensemble pour rebâtir cette confiance.

Vous avez un devoir d'équité et de neutralité, d'équité parce que je pense qu'il faut prendre acte du fait que le paysage politique a changé, que le résultat du vote entre la première et la deuxième opposition est quand même serré et que ça veut dire que ce choix-là des citoyens doit se refléter concrètement dans les avantages qui sont donnés aux différents groupes d'opposition. Du côté de la neutralité, je n'ai aucun doute. Vous avez prouvé dans le passé que vous étiez capable de faire preuve de neutralité, quitte à faire fâcher votre chef de parti originaire.

Et je pense que, de ce côté-là, c'est certain que ce devoir, ce n'est pas seulement le vôtre, c'est aussi le nôtre. Je pense qu'un message qu'on a entendu à répétition dans les derniers mois, les dernières années, c'est qu'on souhaitait un ton différent à l'Assemblée nationale, un ton plus respectueux, une approche plus constructive. Je pense que, depuis la création de la Coalition avenir Québec, on a montré qu'on pouvait être constructifs. On va continuer de le faire. Ça ne veut pas dire que, lorsqu'on n'est pas d'accord, on ne le dira pas. Inquiétez-vous pas, ça, on va le dire aussi. Mais vous pouvez compter sur nous, M. le Président, pour travailler avec vous à faire avancer le Québec puis à défendre l'intérêt de l'ensemble des Québécois.

Donc, en terminant, je tiens à souhaiter à tous les députés une excellente législature. Merci.

Le Président : Merci beaucoup, M. le chef du deuxième groupe d'opposition. Je vous fais remarquer, tout simplement, en passant, que c'est vrai que, dans le comté de Westmount—Saint-Louis, il n'y a pas toujours beaucoup de candidats, mais ce n'est pas de la faute du député.

Mme la députée de Gouin.

**Allocution de la députée de Gouin,
Mme Françoise David**

Mme David (Gouin) : Merci, M. le Président. D'abord, au nom de mes collègues et en mon nom, je voudrais, bien sûr, vous féliciter, féliciter ce quatuor qui va avoir la lourde tâche de nous discipliner, parce que, depuis le temps que je suis ici, j'ai quand même pu voir qu'il y a des moments moins sereins que cet après-midi. Donc, merci d'accepter d'occuper cette charge. J'espère que nous allons vous la rendre la plus facile et agréable possible.

Je m'en voudrais de ne pas souligner la seule présence féminine parmi ce quatuor, donc notre collègue Maryse Gaudreault. Maryse m'a promis cet après-midi de remettre en place le Cercle des femmes parlementaires, qui est l'un des plus beaux lieux — je le dis, je l'affirme — de cette Assemblée nationale. Merci beaucoup et merci à toutes celles qui y participent.

Cette tâche-là, on va vous la faciliter si l'on décide, tous et toutes ensemble, d'adopter un ton courtois, si l'on décide d'avoir une attitude constructive, et j'espère que nous le déciderons, si on décide de respecter ce fameux règlement, parfois contraignant mais qui est censé nous aider à faire notre travail, un règlement, évidemment, qui nous pose quelques problèmes dans les moments où les esprits s'échauffent un tout petit peu. Quant aux députés de Québec solidaire, ils vont mettre la main à la pâte pour avoir cette attitude constructive, pour faire un travail dans le sens de la plus grande collégialité possible. Nous voulons travailler avec l'ensemble de nos collègues, nous voulons le faire dans le sens du bien commun.

Et, M. le Président, en terminant, j'ai le plaisir de vous l'annoncer, nous allons proposer à cette Chambre, mais à vous et à votre équipe en particulier, l'ouverture — nous avons le temps cette fois-ci — d'un grand chantier transpartisan sur la façon dont on fonctionne démocratiquement à l'Assemblée nationale, une démocratie qui existe, nous n'en doutons pas, mais une démocratie qui est perfectible si nous tenons en compte que nous sommes au XXI^e siècle et qu'il existe maintenant quelque chose au Québec qui s'appelle le pluralisme politique. Nous pensons que le temps est venu de changer ce qui peut l'être pour que tout le monde dans cette Chambre puisse avoir un droit de parole équivalent aux idées représentées dans la société.

Alors, encore une fois, merci beaucoup, M. le Président, merci à vous, merci à toute votre équipe d'accepter cette charge. Nous allons essayer de vous la rendre la plus légère possible. Merci.

Le Président : Merci beaucoup, Mme la députée de Gouin. Et, à l'avance, je puis vous témoigner que la présidence, le groupe sera très ouvert à toutes les suggestions que vous nous ferez, ainsi que celles de nos collègues.

Maintenant, je vais demander à M. le leader du gouvernement — il ne faut pas que je me trompe, leader du gouvernement — de continuer.

M. Fournier : Merci, M. le Président. D'abord, moi aussi, je tiens à vous féliciter, ainsi que les vice-présidents.

Ajournement

Et, devant ce moment de convivialité, de respect mutuel, je crois qu'il serait de bon ton, en appliquant la règle «quit when you're ahead», d'ajourner, M. le Président, et, conformément à l'article 5.1 du règlement, je fais motion pour qu'on ajourne à demain, mercredi 21 mai 2014, à 15 heures, M. le Président.

Le Président : Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président : Adopté. Alors, les travaux de l'Assemblée sont donc ajournés demain, mercredi 21 mai, à 15 heures. Et vous avez rendez-vous de l'autre côté.

(Fin de la séance à 15 h 18)

Membres du Conseil des ministres

M. Philippe Couillard	premier ministre ministre responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean
M. Pierre Arcand	ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles ministre responsable du Plan Nord ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région des Laurentides
M. Gaétan Barrette	ministre de la Santé et des Services sociaux
M. François Blais	ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
M. Luc Blanchette	ministre délégué aux Mines ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec
M. Yves Bolduc	ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Mme Francine Charbonneau	ministre responsable des Aînés ministre de la Famille ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation ministre responsable de la région de Laval
Mme Lucie Charlebois	ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique
M. Marc Coiteux	ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes président du Conseil du trésor
M. Jean D'Amour	ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
M. Jacques Daoust	ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
Mme Hélène David	ministre de la Culture et des Communications ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française
M. Jean-Marc Fournier	ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques leader parlementaire du gouvernement
M. Jean-Denis Girard	ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional ministre responsable de la région de la Mauricie
M. Sam Hamad	ministre du Travail ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

M. David Heurtel	ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
M. Geoffrey Kelley	ministre responsable des Affaires autochtones
M. Carlos J Leitão	ministre des Finances
M. Laurent Lessard	ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
M. Pierre Moreau	ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Pierre Paradis	ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ministre responsable de la région de l'Estrie
M. Robert Poëti	ministre des Transports ministre responsable de la région de Montréal
Mme Christine St-Pierre	ministre des Relations internationales et de la Francophonie
Mme Lise Thériault	vice-première ministre ministre de la Sécurité publique
Mme Stéphanie Vallée	ministre de la Justice ministre responsable de la Condition féminine ministre responsable de la région de l'Outaouais leader parlementaire adjointe du gouvernement
Mme Dominique Vien	ministre du Tourisme ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
Mme Kathleen Weil	ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Membres de l'Assemblée nationale du Québec

Président M. Jacques Chagnon
 Premier vice-président M. François Ouimet
 Deuxième vice-présidente Mme Maryse Gaudreault
 Troisième vice-président M. François Gendron

<u>Nom, prénom</u>	<u>Affiliation politique</u>	<u>Circonscription électorale</u>
Arcand, Pierre*	PLQ	Mont-Royal
Auger, Pierre Michel	PLQ	Champlain
Barrette, Gaétan*	PLQ	La Pinière
Bédard, Stéphane	PQ	Chicoutimi
Bergeron, Stéphane	PQ	Verchères
Bernier, Raymond	PLQ	Montmorency
Bérubé, Pascal	PQ	Matane-Matapédia
Billette, Stéphane	PLQ	Huntingdon
Birnbaum, David	PLQ	D'Arcy-McGee
Blais, François*	PLQ	Charlesbourg
Blais, Marguerite	PLQ	Saint-Henri—Sainte-Anne
Blanchette, Luc*	PLQ	Rouyn-Noranda—Témiscamingue
Bolduc, Ghislain	PLQ	Mégantic
Bolduc, Yves*	PLQ	Jean-Talon
Bonnardel, François	CAQ	Granby
Boucher, Jean	PLQ	Ungava
Boulet, Julie	PLQ	Laviolette
Bourgeois, Guy	PLQ	Abitibi-Est
Caire, Eric	CAQ	La Peltrie
Carrière, Marc	PLQ	Chapleau
Chagnon, Jacques	PLQ	Westmount—Saint-Louis
Charbonneau, Francine*	PLQ	Mille-Îles
Charette, Benoit	CAQ	Deux-Montagnes
Charlebois, Lucie*	PLQ	Soulanges
Chevarie, Germain	PLQ	Îles-de-la-Madeleine
Cloutier, Alexandre	PQ	Lac-Saint-Jean
Coiteux, Martin*	PLQ	Nelligan
Couillard, Philippe*	PLQ	Roberval
Cousineau, Claude	PQ	Bertrand
D'Amour, Jean*	PLQ	Rivière-du-Loup—Témiscouata
D'Amours, Sylvie	CAQ	Mirabel
Daoust, Jacques*	PLQ	Verdun
David, Françoise	QS	Gouin
David, Hélène*	PLQ	Outremont
de Santis, Rita	PLQ	Bourassa-Sauvé
Deltell, Gérard	CAQ	Chauveau
Drainville, Bernard	PQ	Marie-Victorin
Drolet, André	PLQ	Jean-Lesage
Dubé, Christian	CAQ	Lévis
Dufour, Marjolain	PQ	René-Lévesque
Dutil, Robert	PLQ	Beauce-Sud
Fortin, André	PLQ	Pontiac
Fortin, Luc	PLQ	Sherbrooke
Fournier, Jean-Marc*	PLQ	Saint-Laurent
Gaudreault, Maryse	PLQ	Hull
Gaudreault, Sylvain	PQ	Jonquière
Gendron, François	PQ	Abitibi-Ouest
Giguère, Pierre	PLQ	Saint-Maurice
Girard, Jean-Denis*	PLQ	Trois-Rivières
Habel, Jean	PLQ	Sainte-Rose
Hamad, Sam*	PLQ	Louis-Hébert
Hardy, Guy	PLQ	Saint-François
Heurtel, David*	PLQ	Viau
Hivon, Véronique	PQ	Joliette
Huot, Patrick	PLQ	Vanier-Les Rivières
Iracà, Alexandre	PLQ	Papineau
Jolin-Barrette, Simon	CAQ	Borduas
Kelley, Geoffrey*	PLQ	Jacques-Cartier
Khadir, Amir	QS	Mercier
Kotto, Maka	PQ	Bourget
Laframboise, Mario	CAQ	Blainville
Lamarre, Diane	PQ	Taillon
Lamontagne, André	CAQ	Johnson
Lavallée, Lise	CAQ	Repentigny
LeBel, Harold	PQ	Rimouski
Leclair, Guy	PQ	Beauharnois
Legault, François	CAQ	L'Assomption
Léger, Nicole	PQ	Pointe-aux-Trembles
Leitão, Carlos J*	PLQ	Robert-Baldwin

Lelièvre, Gaétan
 Lemay, Mathieu
 Lessard, Laurent*
 Lisée, Jean-François
 Maltais, Agnès
 Marceau, Nicolas
 Martel, Donald
 Massé, Manon
 Matte, Michel
 Ménard, Nicole
 Merlini, Richard
 Montpetit, Marie
 Moreau, Pierre*
 Morin, Norbert
 Nichols, Marie-Claude
 Ouellet, Martine
 Ouellette, Guy
 Ouimet, François
 Ouimet, Gilles
 Pagé, Sylvain
 Paradis, Pierre*
 Péladeau, Pierre Karl
 Picard, Marc
 Plante, Marc H.
 Poëti, Robert*
 Poirier, Carole
 Polo, Saul
 Reid, Pierre
 Richard, Lorraine
 Roberge, Jean-François
 Rotirofi, Filomena
 Rousselle, Jean
 Roy, Nathalie
 Roy, Sylvain
 Roy, Sylvie
 Samson, Claire
 Schneeberger, Sébastien
 Simard, Caroline
 Simard, Serge
 Sklavounos, Gerry
 Soucy, Chantal
 Spénard, André
 St-Denis, Yves
 St-Pierre, Christine*
 Surprenant, Claude
 Tanguay, Marc
 Thériault, Lise*
 Therrien, Alain
 Traversy, Mathieu
 Turcotte, Dave
 Vallée, Stéphanie*
 Vallières, Karine
 Vien, Dominique*
 Villeneuve, André
 Weil, Kathleen*
 Zakaïb, Elaine

PQ
 CAQ
 PLQ
 PQ
 PQ
 PQ
 CAQ
 QS
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 PQ
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 PQ
 PQ
 CAQ
 PLQ
 PLQ
 CAQ
 PQ
 CAQ
 CAQ
 CAQ
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 CAQ
 CAQ
 PLQ
 PLQ
 CAQ
 PLQ
 PLQ
 PQ
 PQ
 PQ
 PLQ
 PLQ
 PLQ
 PQ
 PLQ
 PQ

Gaspé
 Masson
 Lotbinière-Frontenac
 Rosemont
 Taschereau
 Rousseau
 Nicolet-Bécancour
 Sainte-Marie—Saint-Jacques
 Portneuf
 Laporte
 La Prairie
 Crémazie
 Châteauguay
 Côte-du-Sud
 Vaudreuil
 Vachon
 Chomedey
 Marquette
 Fabre
 Labelle
 Brome-Missisquoi
 Saint-Jérôme
 Chutes-de-la-Chaudière
 Maskinongé
 Marguerite-Bourgeoys
 Hochelaga-Maisonneuve
 Laval-des-Rapides
 Orford
 Duplessis
 Chambly
 Jeanne-Mance—Viger
 Vimont
 Montarville
 Bonaventure
 Arthabaska
 Iberville
 Drummond—Bois-Francs
 Charlevoix—Côte-de-Beaupré
 Dubuc
 Laurier-Dorion
 Saint-Hyacinthe
 Beauce-Nord
 Argenteuil
 Acadie
 Groulx
 LaFontaine
 Anjou—Louis-Riel
 Sanguinet
 Terrebonne
 Saint-Jean
 Gatineau
 Richmond
 Bellechasse
 Berthier
 Notre-Dame-de-Grâce
 Richelieu

PLQ : Parti libéral du Québec (70)
 PQ : Parti québécois (30)
 CAQ : Coalition avenir Québec (22)
 QS : Québec solidaire (3)

* Membres du Conseil des ministres